



La Maison Liégeoise scrl

Société immobilière
de service public
agrée par la Société Wallonne
du Logement sous le n° 6140

T.V.A. BE 0402.416.772

Règles d'utilisation et de bon entretien de cave privative

Afin de jouir en toute sécurité de la cave privative qui vous a été attribuée, vous trouverez ci-dessous une liste (non exhaustive) des produits dont le stockage en cave est interdit par les services des Pompiers de la Ville de Liège. Il convient de suivre ces directives pour faire usage en bon père de famille (1) de votre cave.

- (1) La notion de « bon père de famille » signifie que l'occupant est normalement prudent et diligent, attentif, soucieux des biens et/ou des intérêts qui lui sont confiés comme s'il s'agissait des siens propres.

Liste des produits inflammables interdits en cave

- Pétrole, essence, white spirit, ammoniac
- Gaz (en bonbonne ou tout autre conditionnement)
- Pneus
- Bois
- Vêtements, tissus, coton
- Peinture en aérosol
- Dégivrant pour vitres
- Tout produit portant le pictogramme de danger « inflammable » ne peut être stocké en Cave. Ce pictogramme représente une flamme sur fond jaune, orange ou rouge ou dans un encadré rouge).

